



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angoulême, le 27 mai 2016

## Bilan de l'opération interministérielle de contrôles routiers

Une vaste opération de contrôle coordonnée, visant notamment les poids-lourds, s'est déroulée ce vendredi 27 mai, mobilisant 162 agents de 9 services de l'État tout au long de la journée.

Sous l'autorité directe du préfet et du procureur de la République, chaque service, chacun en ce qui le concerne, conjointement ou séparément, a mené des contrôles (plus de 40 points fixes dont 4 contrôles multi services) sur l'ensemble du réseau routier du département.

Cette opération a permis aux différents services, chacun dans son domaine de compétences, de relever un éventail assez large d'infractions au code de la route et de manquements à la réglementation des transports ainsi qu'en témoigne le bilan ci-après :

**En matière de sécurité routière, les services de police et de gendarmerie ont relevé 440 infractions au code de la route** dont :

- 331 pour dépassement de la vitesse autorisée, à noter, en 30 mn en fin de journée 63 véhicules sanctionnés sur la seule rue de Basseau à Angoulême
- 70 pour non respect de l'interdiction de dépassement
- 8 pour non respect des distances de sécurité
- 2 pour franchissement de ligne continue,
- 1 pour défaut de permis de conduire
- 16 usages de téléphone portable
- 3 consommations d'alcool et de stupéfiants
- 9 défauts de contrôles techniques

**Dans le domaine réglementaire propre au transport routier :**

- **Les agents de la DREAL**, mobilisés pour s'assurer du respect des normes européennes et nationales qui encadrent ce secteur, ont contrôlé 33 véhicules de plus de 3,5T (dont 31 véhicules étrangers) :

8 véhicules totalisent 14 infractions dont :

- 2 délits qui font l'objet d'une saisie du Parquet et d'un montant de consignations de 6750 € ;
- 7 infractions pour surcharge d'un véhicule de plus de 3,5 t (véhicule immobilisé et 630€ d'amende forfaitaire)
- 5 autres infractions au code des transports.

- **Les agents de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations**, présents pour vérifier l'état d'entretien des moyens utilisés pour le transport des denrées périssables, ont contrôlé 11 véhicules dont 2 camions frigorifiques. *3 saisies de marchandises ont été effectuées pour 3 fourgons qui transportaient notamment 80 kg de viande fraîche à température ambiante ou des marchandises dont la date limite de consommation (DLC) était dépassée ou encore absence de traçabilité)*

- **Les agents de la direction régionale des douanes et des droits indirects**, mobilisés dans la lutte contre les trafics, ont contrôlé 6 fourgons, 4 PL et une voiture. 70 litres d'eau de vie portugaise artisanale transportée irrégulièrement ont été saisis (1 PV de 150€) et ainsi que du cannabis.

- **Les agents de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) :**

- pour la métrologie légale, 9 poids-lourds ont été contrôlés (dont 3 étrangers) : un avertissement dressé pour disque non homologué pour le chronotachygraphe et deux analyses de procédures en cours ;

- pour l'inspection du travail, parmi les 18 poids-lourds contrôlés, 9 infractions à la durée du temps de travail (dépassement) ont été relevées et donneront lieu à avertissement ou sanctions selon l'analyse approfondie qui sera faite lors des suites des contrôles ;

4 infractions ont également été relevées pour les 6 VL contrôlés (manquements aux obligations permettant de contrôler le temps de travail).

Ces contrôles de véhicules représentent 13 entreprises et 15 salariés dont la situation au regard des obligations déclaratives sera examinée.

Cette opération de grande envergure s'inscrit dans la politique de sécurité routière menée par le Gouvernement et pour laquelle le ministre de l'Intérieur a marqué sa plus grande fermeté. Elle avait pour objectif de rappeler que **la sécurité de nos concitoyens passe par le respect de la réglementation.**

**Ce type d'opérations**, compte tenu des infractions relevées et de l'importance croissante du trafic routier, est renouvelé régulièrement.

---

Bureau de la communication interministérielle  
Catherine PÉRON – [catherine.peron@charente.gouv.fr](mailto:catherine.peron@charente.gouv.fr) – 05 45 97 62 37  
Laura VALENTI – [laura.valenti@charente.gouv.fr](mailto:laura.valenti@charente.gouv.fr) – 05 45 97 61 13

